

Délibération n°D20240017

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

Service : Finances

Secrétaire de séance : Charles MARBOT

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-HUIT MARS, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 27, 28, 29, 28, 27, 28, 27, 26 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 21/03/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (2), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (3), Marc LETURGIE (4), Florence MALGAT (5), Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (6), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Laurence ROUAN	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Marion CHAMBERON
Marc LETURGIE	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Florence MALGAT	a donné délégation à	Josie BAYLE
Joël KERDRAON	a donné délégation à	Charles MARBOT

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 5 « Convention d'objectifs et de moyens entre la ville et la ligue de l'enseignement pour l'Atelier de Formation du Périgord Pourpre (AF2P) »

(2) Départ au dossier n° 8 « Contrat de ville 2024 – 2030 signature du nouveau contrat »

(3) Arrivée au dossier n° 7 « DSP – Crématorium de Bergerac – Avenant n°4 »

(4) Départ au dossier n° 8 « Contrat de ville 2024 – 2030 signature du nouveau contrat »

(5) Arrivée au dossier n° 3 « Fiscalité – Vote des taux 2024 »

(6) Départ au dossier n° 4 « Attribution des subventions aux associations – Année 2024 »

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1611-4, L. 2121-29, L. 2311-7 ;

VU la Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

VU la Loi N°2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment les articles 9-1 et suivants ;

VU le Décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;

VU la Délibération n°D2022036_BIS votée le 05 mai 2022 arrêtant les modalités de conventions d'objectifs avec plusieurs associations bergeracoises sur une période de 3 ans dont le montant des subventions allouées supérieures à 23 000€ ;

VU la Délibération n°D20240004 en date du 01 février 2024, actant le versement d'avances sur subventions auprès de ART-TAK, BERGERAC PÉRIGORD FOOTBALL, BERGERAC PÉRIGORD POURPRE HANDBALL, CERCLE ESCRIME LES CADETS et USB RUGBY ;

VU les demandes de subvention présentées par les associations locales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 18 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT que la ville participe financièrement chaque année aux actions menées sur le territoire communal par diverses associations intervenant dans le champ sportif, social ou du bien vivre ensemble, afin de soutenir diverses manifestations, compétitions et initiatives ;

CONSIDÉRANT qu'après analyse de tous les demandes reçus dans les délais impartis, un tableau, porté en annexe de la présente délibération, arrête les proportions de ces participations pour un montant global de 906 000 € pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT que pour les conventions d'objectifs et de moyens signées avec les associations suivantes :

- Mission Locale,
- Sport Nautique Bergeracois,
- Fédération des Commerçants,
- Club des Retraités Lou Cantou,
- Bergerac Périgord Pourpre Handball (B2PH),
- Union Sportive La Catte (US La Catte),
- Union Sportive Bergerac Omnisports (USB Omnisports),
- USB Rugby Vallée de la Dordogne (USB Rugby),
- Bergerac Périgord Football Club (BPFC),
- Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Bergerac,

il convient de signer des avenants pour actualiser le montant de la subvention attribuée au titre de l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'afin d'éviter tout conflits d'intérêts, les élus ayant un rapport avec les associations rapportées dans le tableau annexé, ne participent pas aux débats, ni au vote de la délibération en cours d'examen, conformément à l'arrêt de la Cour d'appel de Versailles du 24 janvier 2008 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les attributions de subventions au titre de l'année 2024 pour un montant global de 906 000 € conformément au tableau annexé à la présente délibération ;
- **DE FIXER** les modalités de versement comme suit :
 - Bourses emploi : paiement par douzième à la fin de chaque mois sur présentation du bulletin de salaire de l'agent recruté et de tous les documents utiles au suivi de la bourse emploi (contrat de travail, notification d'aide en cas d'emploi aidé, etc.) ; le dernier paiement sera effectué sur présentation d'un état des salaires réellement versés sur l'exercice au plus tard le 15 décembre 2024.
 - Subventions de fonctionnement :
 - subventions inférieures ou égales à 1 500 € : versement en une seule fois dès la délibération rendue exécutoire,
 - subventions comprises entre 1 500 € et 15 000 € : versement en 2 fois,
 - 50 % dès la délibération rendue exécutoire,
 - 50 % en septembre.
 - subventions supérieures ou égales à 15 000 € : versement en 3 fois.
 - 1/3 du montant dès la délibération rendue exécutoire,
 - 1/3 courant juillet,
 - le solde courant septembre (pour les subventions supérieures ou égales à 75 000 € sur présentation du bilan financier certifié par un commissaire au compte).

- **DE CONDITIONNER** le paiement de ces subventions à la présentation :
 - Comptes financiers présentés lors de la dernière Assemblée Générale,
 - Avis d'inscription au répertoire SIRET ou à défaut récépissé d'enregistrement en Préfecture,.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions d'objectifs et moyens avec les associations suivantes :
 - Mission Locale,
 - Sport Nautique Bergeracois,
 - Fédération des Commerçants,
 - Club des Retraités Lou Cantou,
 - Bergerac Périgord Pourpre Handball (B2PH),
 - Union Sportive La Catte (US La Catte),
 - Union Sportive Bergerac Omnisports (USB Omnisports),
 - USB Rugby Vallée de la Dordogne (USB Rugby),
 - Bergerac Périgord Football Club (BPFC),
 - Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Bergerac.
- **D'IMPUTER** ces dépenses sur le budget en cours chapitre 65, article 65748.

Compte tenu de leur qualité d'administrateurs dans les associations suivantes (Comité de jumelage Bergerac – kenitra, Comité de jumelage Bergerac – Faenza, Comité de jumelage Bergerac – Hohen Neuendorf, Comité de jumelage Repentigny, Comité Bergerac Fraternité, De l'Arc en ciel au Barrage, Fédération des commerçants des quartiers du centre ville de Bergerac, Association sourds et malentendants, Accueil de jour, Banque Alimentaire, Lou Cantou, Pitchouns et Grands, Dordogne Sud Cyclisme, VTT Club, École de la 2ème Chance, Mission Local, Union Musical Bergeracoise) Joël KERDRAON, Marc LETURGIE, Jacqueline SIMONNET, Alain BANQUET, Marie-Claude ANDRIEUX, Éric PROLA, Jonathan PRIOLEAUD, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Corinne GONDONNEAU, Fatiha BANCAL, Gérald TRAPY, Florence MALGAT, Joaquina WEINBERG ne participent pas au vote pour les subventions attribuées à ces associations.

Vote sur l'ensemble des subventions :

Adopté à 22 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Éric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON (pouvoir), Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY.

8 abstentions : Fathia BANCAL (pouvoir), Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

Vote sur les associations où les élus sont représentés :

- Comité de jumelage Bergerac – kenitra : 21 voix pour, 8 abstentions et 1 non participation (Joël KERDRAON)
- Comité de jumelage Bergerac – Faenza : 21 voix pour, 8 abstentions et 1 non participation (Joël KERDRAON)
- Comité de jumelage Bergerac – Hohen Neuendorf : 21 voix pour, 8 abstentions et 1 non participation (Marc LETURGIE)
- Comité de jumelage Repentigny : 22 voix pour, 7 abstentions et 1 non participation (Jacqueline SIMONNET)
- Union Musical Bergeracoise : 21 voix pour, 8 abstentions et 1 non participation (Alain BANQUET)
- Dordogne Sud Cyclisme : 22 voix pour, 7 abstentions et 1 non participation (Jacqueline SIMONNET)
- VTT Club : 21 voix pour, 8 abstentions et 1 non participation (Marie-Claude ANDRIEUX)
- École de la 2ème Chance : 21 voix pour, 8 abstentions et 1 non participation (Éric PROLA)
- Mission Local : 16 voix pour, 7 abstentions et 7 non participation (Charles MARBOT, Joël KERDRAON (pouvoir), Éric PROLA, Jonathan PRIOLEAUD, Josie BAYLE, Corinne GONDONNEAU, Jacqueline SIMONNET)
- Comité Bergerac Fraternité : 21 voix pour, 8 abstentions et 1 non participation (Fatiha BANCAL)
- De l'Arc en ciel au Barrage : 21 voix pour, 8 abstentions et 1 non participation (Gérald TRAPY)
- Fédération des commerçants des quartiers du centre ville de Bergerac : 20 voix pour, 8 abstentions et 2 non participation (Florence MALGAT, Josie BAYLE)
- Association sourds et malentendants : 21 voix pour, 8 abstentions et 1 non participation (Joël KERDRAON)
- Accueil de jour : 21 voix pour, 8 abstentions et 1 non participation (Alain BANQUET)
- Banque Alimentaire : 21 voix pour, 8 abstentions et 1 non participation (Joël KERDRAON)
- Lou Cantou : 19 voix pour, 8 abstentions et 3 non participation (Corinne GONDONNEAU, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX)
- Pitchouns et Grands : 21 voix pour, 8 abstentions et 1 non participation (Joaquina WEINBERG)

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024

S²LO

ID : 024-212400378-20240328-D20240017-DE

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN ~~COÛTIS, A BERGERAC LE~~
28/03/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 02 AVR. 2024
et de l'affichage en date du 03 AVR. 2024 d'une durée de deux mois conformément aux
indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,

Charles MARBOT



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD